

Influenza aviaire hautement pathogène H5N1 au Canada et aux États-Unis

État de situation au 5 décembre 2022

Introduction

Avec les cas d'influenza aviaire détectés au Québec, il est primordial de maintenir la vigilance de tous les intervenants et producteurs et d'appliquer avec rigueur les mesures de biosécurité.

En cas d'inquiétude relative à la santé de leurs oiseaux, les propriétaires d'élevages commerciaux ou de basse-cour doivent communiquer avec un médecin vétérinaire. Les propriétaires d'oiseaux et médecins vétérinaires peuvent également signaler toute situation inhabituelle ou mortalité élevée auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en composant le **450-768-6763**. La présence d'oiseaux sauvages malades ou morts peut aussi être signalée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en composant le **1-877-346-6763**. Évitez de manipuler la carcasse de ces oiseaux au moment de leur découverte.

L'influenza aviaire est une maladie à déclaration obligatoire auprès de l'ACIA et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Le MAPAQ peut être contacté en composant le **1 844-ANIMAUX**.

Identification de l'influenza aviaire H5N1 HP au Canada

Québec :

- Au Québec, vingt-deux élevages de volailles ont été testés positifs depuis la détection du premier cas d'influenza aviaire hautement pathogène au printemps 2022. Dix-huit de ces cas ont été confirmés dans des élevages commerciaux et six cas dans des élevages de basse-cour. Les cas positifs ont été localisés dans diverses régions administratives : en Estrie (8), en Montérégie (6), dans les Laurentides (1), dans Chaudières-Appalaches (1), au Centre du Québec (1) et dans la région de la Capitale-Nationale (5).
- **193 cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1 ont été confirmés par l'ACIA chez des oiseaux sauvages trouvés au Québec. De plus, 92 résultats non négatifs pour l'influenza aviaire ont été obtenus pour des oiseaux sauvages au Laboratoire de santé animale de Saint-Hyacinthe.** Ces résultats sont en attente de confirmation par l'ACIA. Les oiseaux sauvages ayant obtenu des résultats confirmés et non négatifs ont été trouvés dans les régions suivantes : Montérégie, Estrie, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Lanaudière, Capitale-Nationale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Outaouais, Côte-Nord et Montréal. **Un graphique présentant les résultats de la surveillance de l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages est inclus à la fin de cet état de situation.**

- Trois zones de contrôle primaire (ZCP) de l'influenza aviaire sont actives au Québec, autour des cas confirmés. Plus précisément, deux ZCP commerciales et une ZCP non commerciale sont présentement actives. Des permis doivent être obtenus pour transporter des oiseaux ainsi que leurs produits dans, hors, à l'intérieur ou par les zones de contrôle primaire.
- Informations supplémentaires sur les ZCP actives au Québec :
 - Le 15 octobre 2022 : Un quatorzième cas a été confirmé dans un élevage de basse-cour dans la MRC de Roussillon. La ZCP-126 (non commerciale) en lien avec ce cas a été mise en place par l'ACIA le 15 octobre. La zone infectée de la ZCP-126 a été levée et cette ZCP est désormais uniquement composée d'une zone de sécurité.
 - Le 27 octobre 2022 : Un dix-neuvième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commercial dans la MRC de Rouville. La ZCP-141 (commerciale) en lien avec ce cas a été mise en place par l'ACIA le 30 octobre.
 - Le 31 octobre 2022 : Un vingtième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commercial dans la MRC de Rouville. La ZCP-143 (commerciale) en lien avec ce cas a été mise en place par l'ACIA le 1^{er} novembre.
 - Le 5 novembre 2022 : Un vingt-deuxième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commercial dans la MRC de Rouville. Ce cas se retrouve également dans la ZCP-143 mise en place pour le vingtième cas.
- Depuis le dernier état de situation du 21 novembre, les trois ZCP suivantes ont été révoquées : ZCP-128, ZCP-129 et la ZCP-135.
- Vous trouverez des informations au sujet de la localisation de ces zones en suivant ce lien : [Zone de l'influenza aviaire - Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#)
- Les informations en lien avec les permis de circulation sont accessibles au lien suivant : [Permis et autorisations de contrôle des déplacements - Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#)
- Les producteurs de volaille commerciaux peuvent questionner leur office de commercialisation (association, fédération, regroupement) au sujet des permis de circulation.
- Les éleveurs de volaille non-commerciaux (1 à 300 oiseaux) peuvent poser leurs questions au sujet des permis de circulation au MAPAQ via la boîte courriel permisZCPdeplacement@mapaq.gouv.qc.ca

Autres provinces :

- Plusieurs cas d'influenza aviaire hautement pathogène ont été confirmés par l'ACIA chez des oiseaux domestiques et sauvages dans les autres provinces canadiennes. Vous trouverez plus bas un tableau et une figure présentant un résumé des cas d'IAHP au Canada. Un tableau et une figure résumant les cas aux États-Unis ainsi qu'une carte des cas confirmés sont également inclus plus bas.

Canada :

Tableau 1 : Nombre de cas d'influenza aviaire hautement pathogène confirmés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments chez des oiseaux domestiques et sauvages par province, entre le 20 décembre 2021 et le 5 décembre 2022

Province	Oiseaux domestiques		Total	Oiseaux sauvages (suspects et confirmés)
	Élevage commercial	Élevage de basse-cour		
Alberta	38	22	60	233
Colombie-Britannique	46	22	68	144
Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	62
Manitoba	16	5	21	86
Nouveau-Brunswick	0	1	1	70
Nouvelle-Écosse	2	2	4	99
Nunavut	0	0	0	3
Ontario	26	14	40	184
Québec	16	6	22	285
Saskatchewan	16	16	32	239
Terre-Neuve-et-Labrador	0	2	2	97
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	1
Yukon	0	0	0	8
Total	126	89	215	1 511

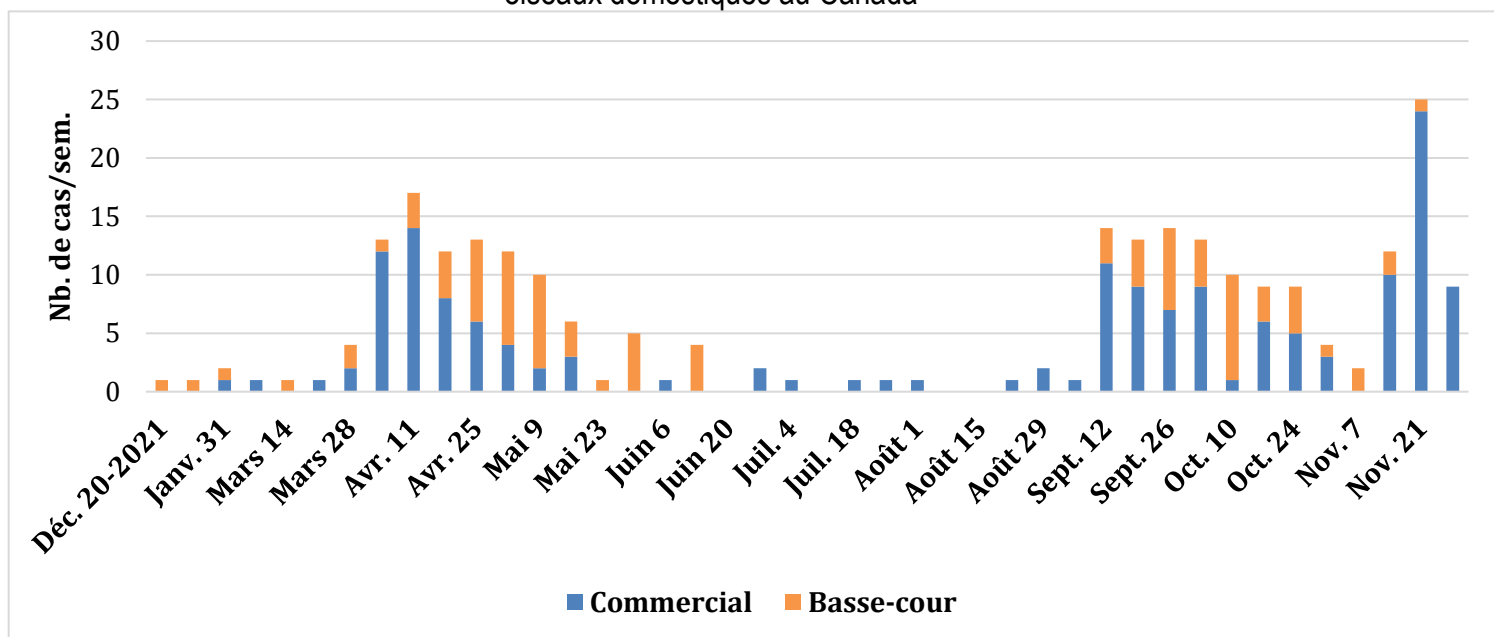
Canada :

Tableau 2 : Statut des zones de contrôle primaire (ZCP) définies par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, en date du 5 décembre 2022

Province	ZCP commerciales		ZCP non commerciales		ZCP révoquées
	ZI + ZR	ZS	ZI + ZR	ZS	
Alberta	3	5	1	1	34
Colombie-Britannique	11	2	0	4	13
Manitoba	0	9	0	0	4
Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	1
Ontario	3	0	0	2	27
Québec	2	0	0	1	13
Saskatchewan	3	4	1	2	16
Total	22	20	2	10	108

Légende : ZI – Zone infectée. ZR – Zone de restriction. ZS – Zone de sécurité. Une ZCP est composée au départ d'une zone infectée et d'une zone de restriction, qui deviennent une zone de sécurité à la fin de la période de surveillance des éclosions.

Figure 1 : Nombre de cas confirmés d'influenza aviaire hautement pathogène par semaine chez les oiseaux domestiques au Canada



États-Unis :

Tableau 3 : Nombre de cas d'influenza aviaire hautement pathogène détectés chez des oiseaux domestiques et sauvages par état, entre le 13 janvier et le 5 décembre 2022

État	Oiseaux domestiques		Total	Oiseaux sauvages
	Élevage commercial	Élevage de basse-cour		
Alabama				15
Alaska		6	6	195
Arizona		2	2	7
Arkansas	1	2	3	2
Californie	14	9	23	147
Caroline du Nord	9	4	13	148
Caroline du Sud		1	1	47
Colorado	5	10	15	41
Connecticut		2	2	40
Dakota du Nord	5	19	24	298
Dakota du Sud	55	14	67	70
Delaware	3	2	5	9
Floride		22	22	319
Géorgie		2	2	57
Idaho	1	27	28	65
Illinois		5	5	64
Indiana	9	5	14	36
Iowa	17	6	23	169
Kansas	1	8	9	29
Kentucky	2	2	4	15
Louisiane				38
Maine		14	14	42
Maryland	5	1	6	8
Massachusetts		3	3	74
Michigan	1	19	20	197
Minnesota	79	28	107	248
Mississippi	1	1	2	8
Missouri	7	6	13	69
Montana		14	14	78
Nebraska	7	7	14	13
Nevada		2	2	50
New Hampshire		2	2	75
New Jersey		4	4	61
New York	1	10	11	202
Nouveau-Mexique		1	1	
Ohio	1	7	8	82
Oklahoma	1	3	4	43
Oregon		17	17	267
Pennsylvanie	25	10	35	60
Rhode Island		1	1	9
Tennessee	1	3	4	30
Texas	1	2	3	165
Utah	19	9	28	132
Vermont		1	1	72
Virginie		6	6	23
Washington		36	36	143
Washington D.C.				2
Wisconsin	11	18	29	182
Wyoming		10	10	92
Total	282	381	663	4 238

États-Unis :

Figure 2 : Nombre de cas confirmés d'influenza aviaire hautement pathogène par semaine chez les oiseaux domestiques aux États-Unis

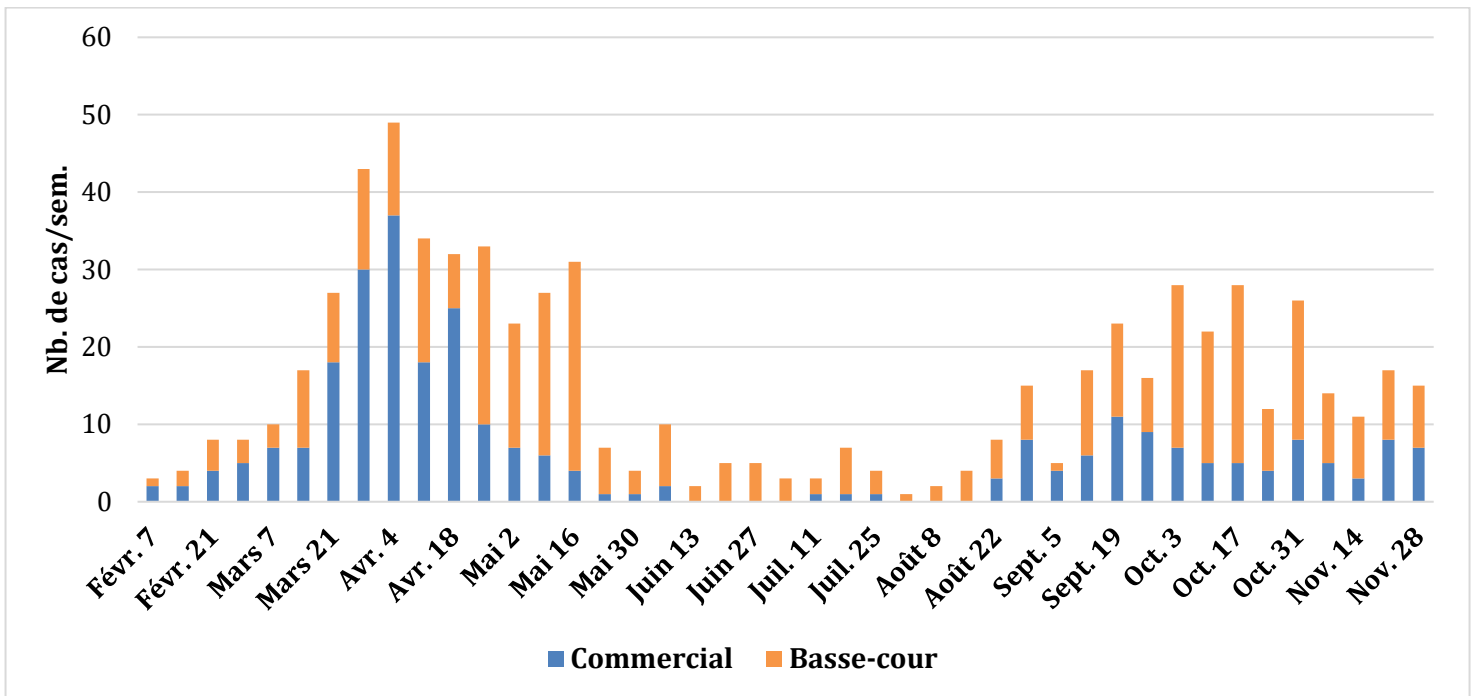


Figure 3 – Carte des cas d'influenza aviaire hautement pathogène au Canada et aux États-Unis en date du 27 novembre 2022

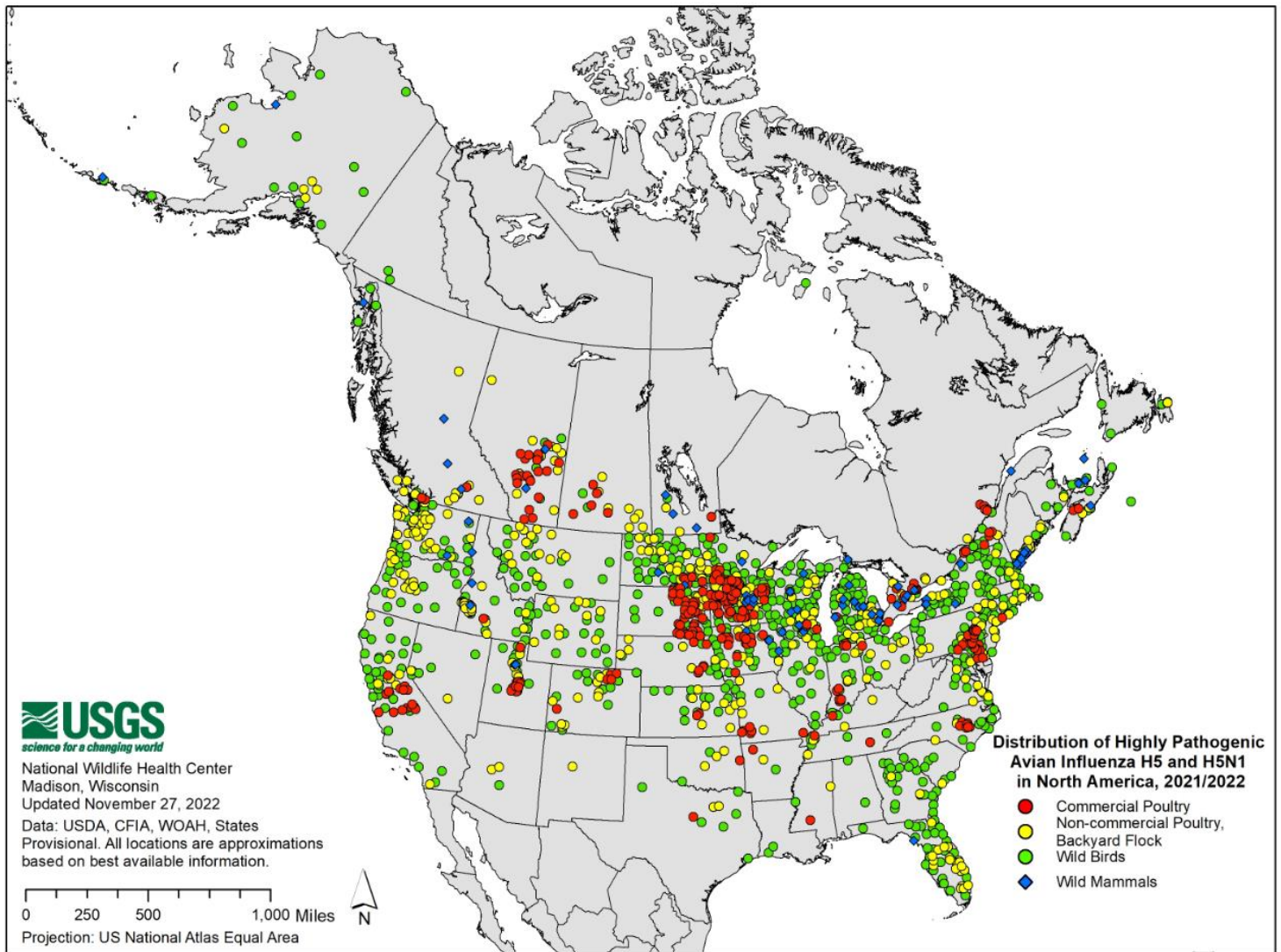
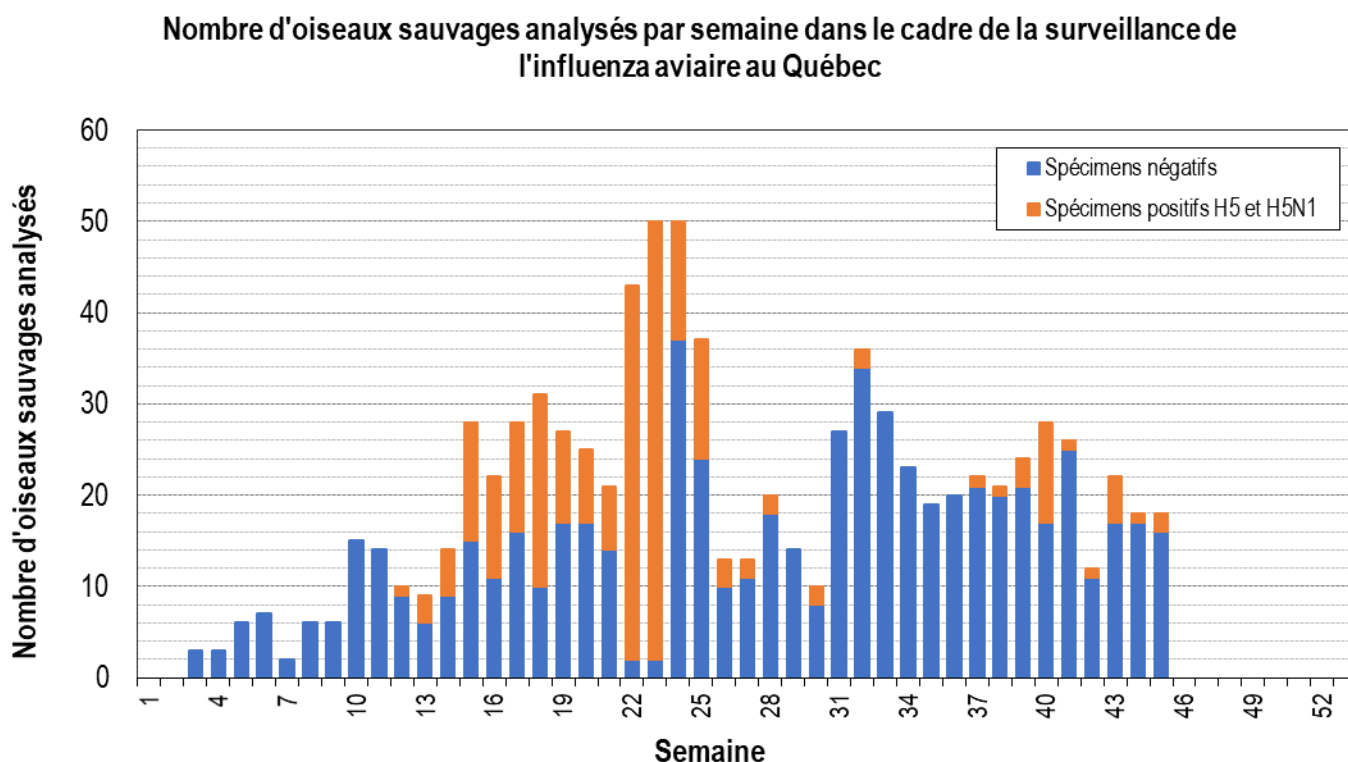


Figure 4 – Nombre d’oiseaux sauvages analysés par semaine dans le cadre de la surveillance de l’influenza aviaire au Québec (données préliminaires en date du 14 novembre 2022)



* Quelques repères :

- Semaine 12 = 12 au 18 mars
- Semaine 22 = 21 au 27 mai
- Semaine 32 = 30 juillet au 5 août
- Semaine 42 = 8 au 14 octobre

** Aucune mise à jour de ce graphique n’a été faite depuis le dernier « État de situation ».